



JURIDIQUE ET MARCHÉS

FORMATION LE CONTRAT DANS LA MAÎTRISE D'OEUVRE

MODALITÉS DE PASSATION, RÉDACTION, ÉVOLUTION D'UN CONTRAT

RÉFÉRENCE : AR06023

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 25.01.2026)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, maîtres d'œuvre, économistes ou toute personne souhaitant maîtriser les différentes modalités, la rédaction et l'évolution d'un contrat.

Prérequis

Avoir des connaissances de base relatives à la construction.

Objectifs du stage

La formation sur les **CONTRATS DANS LA MAÎTRISE D'OEUVRE** a pour objectif de :

- Maîtriser les modalités de passation, la rédaction et l'évolution d'un contrat.

Durée

2 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un formateur spécialisé en marchés de travaux.

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

CONTENU DU PROGRAMME

La maîtrise d'œuvre (MOE) est le lien indispensable entre le maître d'ouvrage (MOA) et l'entreprise de bâtiment.

Ce programme de formation vous permettra d'appréhender le fonctionnement et l'organisation des contrats de maîtrise d'œuvre (MOE).

La formation **CONTRATS DANS LA MAÎTRISE D'OEUVRE** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les 3 objectifs majeurs de cette réglementation à savoir :

- ▶ Maîtriser le contenu des contrats de maîtrise d'œuvre, l'exécution du contrat et la qualité du processus de réalisation.

PROGRAMME DE FORMATION

NOTION DE CONTRAT

- ▶ Formation du contrat : la rencontre des consentements.
- ▶ Obligations préalables : information et conseil.
- ▶ Preuve que les obligations préalables ont été remplies.
- ▶ Forme du contrat : la forme écrite nécessité ou obligation ?
- ▶ Preuve de l'existence du contrat.
- ▶ Finalité du contrat : définir le but pour déterminer le contenu.

CONTENU "ESSENTIEL" DU CONTRAT

- ▶ Identité des contractants.
- ▶ Objet du contrat : étendue de la mission, ce qui est inclus, ce qui est exclu, ce qui est en option, sort des conseils et échanges postérieurs à la signature du contrat (oralité, mails, sms...).
- ▶ Définir les obligations des intervenants : de l'architecte, du client, réflexes à avoir en cas de non-respect volontaire ou involontaire des obligations, possibilité de prévoir une clause aux fins d'anticiper le non-respect des obligations du client.
- ▶ Honoraires : fixation et modalités de paiement, définition du montant, ce qui est compris / ce qui est exclu.
- ▶ Modalités de paiement : type de paiement / calendrier, garantie de paiement, évolution du montant : les options / le coût de la construction.
- ▶ Définir la durée de la prestation : calendrier de mise en œuvre, pénalités de retard et leur modalité d'application.
- ▶ Les modalités de suspension et/ou résiliation, sur initiative de l'architecte, sur initiative du MO, indemnisation en cas de résiliation anticipée, le droit de rétractation et sa mise en œuvre.
- ▶ Les responsabilités : Différentes garanties : GPA / GPF / décennale, obligation de résultat et cause étrangère, clause d'irresponsabilité, clause excluant la solidarité.
- ▶ Les assurances, la décennale, la dommage ouvrage.

CONTENU "OPTIONNEL" DU CONTRAT

- ▶ Protection de l'œuvre : les droits de propriété intellectuelle.
- ▶ Encadrement de l'évolution des demandes du client.
- ▶ Les modalités de règlement des litiges.
- ▶ La cession du contrat.

FAIRE ÉVOLUER UN CONTRAT : L'AVENANT

- ▶ Forme de l'avenant.
- ▶ Contenu de l'avenant.

LES INCIDENTS D'EXÉCUTION

- ▶ Comment gérer les imprévus : réflexes à adopter / démarches à entreprendre / documents type à créer.
- ▶ Comment protéger sa responsabilité : réflexes à adopter.

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.

- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ [opco.ep](#) pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ [atlas](#) pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ [fif.pl](#) pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ [afdass](#) pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Formation **Le contrat dans la maîtrise d'oeuvre** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION